



## **PLAN D'EXTRACTION ET DEMANDE DE PERMIS D'EXPLOITER CARRIER DES BUIS A LA SARRAZ (SUISSE)**

### **Projet**

La société Holcim Granulats et Bétons SA exploite actuellement un gisement de roches calcaires sur la commune de La Sarraz au lieu-dit "Les Buis".

Cette exploitation permet, compte tenu de la pureté du calcaire exploité (calcaires riches en carbonates) d'alimenter l'usine située à proximité pour la fabrication de fillers et de carbonates de chaux.

Le projet propose une extension de l'exploitation avec un volume exploitable de 1'340'000 m<sup>3</sup>, ce qui permet une durée d'exploitation de 30 ans.

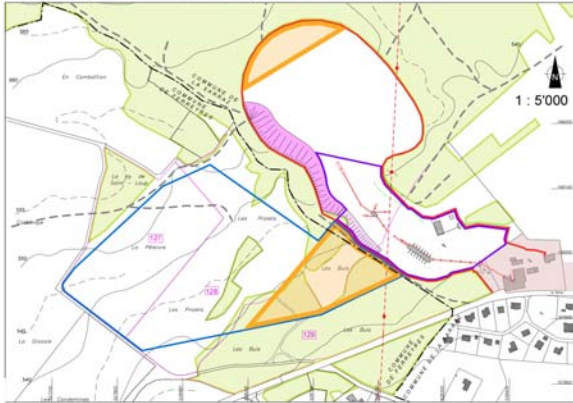
Le projet se situe en zone agricole et en aire forestière et nécessite un défrichage sur une surface de 17 ha.

La présence d'une discontinuité géologique a nécessité de créer une exploitation totalement séparée de l'exploitation actuelle.

Une liaison avec le site actuel est prévue au niveau de la zone actuelle de traitement par une exploitation en tranchée d'environ 110 m de largeur.



**Etape préparatoire (0-6 ans)**



**Etape 2 (18-30 ans)**



**Etape 1 (6-18 ans)**



**Etat final (30-32 ans)**



## Prestations

### Etude géologique

- Etude géophysique (Unil)
- Etude géologique et hydrogéologique

### Etablissement du projet

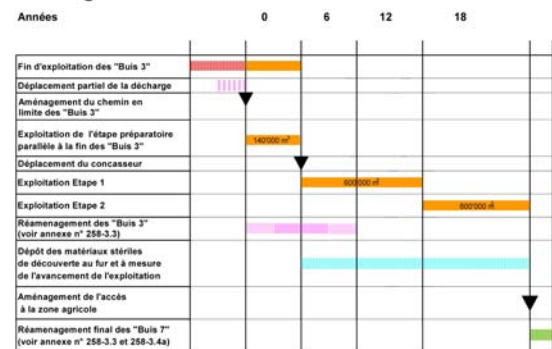
- Définition du projet (périmètre d'exploitation, profils et cotes d'exploitation, volumes et durée)
- Définition des contraintes d'exploitation

### Définition de la conduite d'exploitation

### Etablissement du rapport d'impact

- Etude des milieux naturels
- Etude pédologique
- Etude site et paysage
- Etude des transports et du trafic
- Etude des nuisances sonores sur le site et sur le réseau routier
- Etude des vibrations (Karakas & Français SA)
- Impacts sur la qualité de l'air
- Etude du réaménagement du site d'exploitation actuel et futur.

### Planning prévisionnel de l'exploitation et des aménagements



#### LEGENDE

- Périmètre de l'exploitation en cours "Les Buis 3"
- Périmètre de l'exploitation future "Les Buis 7"
- Périmètre de la zone de traitement et de dépôt de matériaux
- Décharge terreuse autorisée / à déplacer
- Secteur en cours d'exploitation
- Zone de stockage du sol agricole
- Réaménagement des "Buis 3"; zone nature (voir annexe n°258-3.3)
- Dépôt des matériaux stériles de découverte
- Remise en état agricole